

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2024-0203 Séance du Conseil : 15 JUILLET 2024
SORTIE DE L'ACTIF D'UN VÉHICULE DE LA RÉGIE DES EAUX ET CESSIION À LA COMMUNE D'ARGELÈS-SUR-MER	

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 15 juillet à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 9 juillet 2024, à la Salle Polyvalente Intercommunale située Espace de la Prade – Rue Saint Antoine à Saint-Genis-des-Fontaines (66740), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Anne MAURAN, Guy VINOT, Guy LLOBET, Fabrice WATTIER, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Huguette PONS, Hervé VIGNERY, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Jacques GODAY, Didier CHOPLIN, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI.

Étaient représentés :

Aimé ALBERTY donne procuration à Philippe RIUS, Georges GUARDIA donne procuration à Maria CABRERA, Patrice AYBAR donne procuration à Yvette PERIOT, Jean-Michel SOLE donne procuration à Anne MAURAN, Annie LAMARQUE donne procuration à Guy LLOBET, Laëtitia COPPEE donne procuration à Christian NAUTE, Raymond PLA donne procuration à Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, Yves BLIN donne procuration à José BELTRA, Yves PORTEIX donne procuration à Antoine PARRA, Frédérique MARESCASSIER donne procuration à Françoise DARCHE, Sylvie VILA donne procuration à Christian NIFOSI.

Était absent :

Marie-Clémentine HERRE, Christian GRAU, Marie ARIZA, Nicolas GARCIA, Anne-Lise MIRAILLES, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, Annie PEZIN, Bruno GALAN, Marcel DESCOSY

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 28

Nombre de suffrages exprimés : 40

Nombre de procurations : 12

Secrétaire de Séance :

Nathalie REGOND PLANAS

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20240715-DL2024-0203-DE
Date de télétransmission : 18/07/2024
Date de réception préfecture : 18/07/2024

Dans le cadre du renouvellement du parc automobile de la CC ACVI, il est proposé de sortir de l'actif l'hydrocureur Scania qui apparaît comme vétuste entraînant des dépenses de fonctionnement trop conséquentes.

Une proposition de rachat a été effectuée par la commune d'Argelès-sur-Mer, située allée Ferdinand Buisson à Argelès-sur-Mer (66700), SIRET 21660008000016 pour un montant de 10 000.00-€-HT.

Il est précisé que les crédits sont prévus au chapitre 77.

Budget	Immat	Marque - Type	Date d'acquisition	Date de mise en circulation	N° d'inventaire	Série	KM	valeur nette	Rachat en € HT
ASS	FK-269-QM	SCANIA	05/08/2003	16/07/2003	313	VLUP4X2000 9078401	227 252	0 €	10 000

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accepte d'une part, la sortie de l'actif du véhicule appartenant au service assainissement tel que décrit ci-dessus,

Accepte d'autre part, la proposition de rachat de la commune d'Argelès-sur-Mer pour un montant global de 10 000-€ hors taxes (dix mille euros hors taxes)

Autorise le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 40

Contre : 0

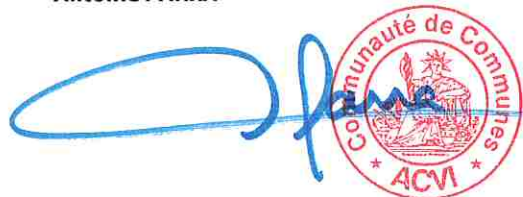
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 17/07/2024

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes

Antoine PARRA



La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.